



Association Française de Droit Rural

SECTIONS RHONE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE COMTE



Le portage du foncier en agriculture

Mâcon, 1^{er} décembre 2017

Colloque ouvert au titre de la formation continue (formateur AFDR n° 11755491275)

9 h 00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS – Hubert BOSSE-PLATIERE, Professeur à l'université de Bourgogne
Le foncier en agriculture - Un passé à recomposer ou la légalisation de nouvelles conventions de terres porteuses

I – Les outils de l'investissement foncier en agriculture

Présidence : Monsieur Jean-Baptiste MILLARD, responsable gestion des entreprises et territoires, saf agr'iDées, Secrétaire Général de l'AFDR

9 h 45 : *Quelles sociétés pour quel portage ?* - Me Benjamin TRAVELY, notaire à Marcigny

10 h 30 : *Quel bail pour quel portage ?* - Didier KRAJESKI, professeur à l'Université de Toulouse Capitole

11 h 15 : *L'investissement coopératif* - Me Samuel CREVEL, avocat au Barreau de Paris (Cabinet Racine)

12 h 00 : *Le rôle des SAFER dans le portage du foncier* - Stéphanie de LOS ANGELES, juriste à la SAFER Aquitaine Atlantique et Philippe de SEGONZAC, directeur de la SAFER Bourgogne/Franche-Comté

12 h 45 : déjeuner

II – La régulation de l'investissement foncier agricole

Présidence : Me Emmanuel CLERGET, notaire à La Charité-sur-Loire, Président du 114e Congrès des notaires de France, Demain, le territoire

14 h 00 : *Table ronde : Anciens et nouveaux acteurs du marché foncier agricole :*

Monsieur Louis-Fabrice LATOUR / Monsieur Claude CHEVALIER (présidents du BIVB)

Monsieur Jean-Jacques GAUDICHE (Terrafine)

Monsieur Tanguy MARTIN ou un représentant de l'Association *Terre de liens*

Monsieur François LUCAS (Coordination rurale),

Monsieur Charles CHRISTOPHE, expert agricole et foncier

15 h 30 : *La réhabilitation des instruments classiques de régulation (Statut du fermage, SAFER, Contrôle des structures)* Me Rachel DUPUIS-BERNARD, notaire à Gray, et Me Guillaume LORISSON, notaire à Dijon

16 h 15 : *Quels nouveaux instruments de contrôle dans un marché foncier mondialisé ?* - Yves PETIT, Professeur à l'université de Lorraine.

17 h 00 : *Rapport de synthèse* : Me François ROBBE, maître de conférences à l'université Lyon 3, avocat aux Barreaux de Lyon et de Villefranche-sur-Saône

Lieu du colloque : Maison des vins de Bourgogne, 520, avenue de Lattre de Tassigny, 71000 Mâcon ; *Renseignements* : philippe.gonod@u-bourgogne.fr ou 03 85 39 88 79

Inscription : 100 € pour les adhérents, 150 € pour les non-adhérents